

**Interventions de M. Pierre MIRABAUD, chef de la délégation française,
à l'occasion des réunions des ministres européens de l'aménagement du territoire et de
la politique régionale**

23 et 24 novembre 2007, Açores Portugal

Réunion du 23 novembre :

Intervention sur le programme d'action de l'agenda territorial :

Nous remercions la présidence portugaise d'avoir organisé cette réunion dans une région ultrapériphérique (RUP), afin de marquer l'attachement de l'Union à ces régions au moment où une réflexion s'engage sur les RUP dans l'Union suite à la communication de septembre de la Commission : « Stratégie pour les régions ultrapériphériques ; bilan et perspectives ».

a) Agenda territorial:

Nous souscrivons pleinement aux propositions des lignes d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda territorial ainsi qu'à la priorité proposée aux cinq grands dossiers : Agenda de Lisbonne, la stratégie de développement durable de l'Union européenne, la politique de développement rural, la politique des transports et la politique de cohésion.

En effet, nous avons besoin de politiques, comme la politique de cohésion, qui ciblent les disparités des territoires. Nous avons également besoin d'un regard transversal sur les politiques sectorielles afin qu'elles prennent en compte les territoires dans leur diversité.

Enfin, à propos des grands dossiers européens évoqués par le programme d'action, je voudrais souligner que le dossier du développement rural doit être lié à la question plus générale de la politique agricole commune qui participe à l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi les débats à venir autour du « bilan de santé de la PAC » et de la clause de réexamen du budget de l'Union, devraient inciter les ministres à se pencher sur les implications territoriales des politiques communes.

b) la contribution sur le livre vert « adaptation au changement climatique en Europe » :

Comme vous le savez la France attache une grande importance à la lutte contre le changement climatique, le Président de la République a pris des engagements en ce sens et le récent « Grenelle de l'environnement » a témoigné des ambitions de nombreux acteurs dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle nous soutenons le projet de contribution au débat sur le Livre vert « adaptation au changement climatique en Europe » de la Commission, que nous propose la présidence.

Nous aimerions néanmoins suggérer deux compléments :

Je voudrais, en premier lieu, insister sur la dimension territoriale de la lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'une dimension essentielle qui ne doit pas se limiter

à définir des modalités locales d'adaptation aux effets du changement climatique alors que des objectifs seraient fixés au plan européen. Il faut, en effet au niveau territorial, croiser ces deux approches si l'on veut garantir l'efficacité des actions à mener et les résultats escomptés.

En deuxième lieu, je voudrais souligner la dimension économique et sociale des politiques de lutte contre le changement climatique. Il me paraît important de pouvoir anticiper les effets de telles politiques sur l'emploi ou les activités économiques et agir de manière proactive à la fois sur la création d'emplois diversifiés, le soutien à des activités orientées vers les marchés du futur et un développement spatial équilibré.

Enfin, je voudrais signaler la sensibilité extrême des régions ultrapériphériques (RUP) françaises à ces changements compte-tenu de leur biodiversité exceptionnelle qui est un atout pour l'Europe. La multiplication des violences des éléments naturels comme les cyclones auront des incidences importantes sur les économies ultramarines. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement un plan d'action « vers un Outre-mer exemplaire » a d'ailleurs été retenu.

Intervention sur les conclusions de la présidence :

La France confirme, comme cela est retranscrit dans le projet de conclusions de la présidence, sa volonté durant sa présidence de poursuivre les actions initiées dans le cadre de l'agenda territorial pour lequel elle envisage des initiatives tant sur le contenu que sur le mode de mise en œuvre du programme d'action. A ce propos, nous examinerons avec beaucoup d'intérêt les dispositions du traité réformateur qui, s'il est ratifié par tous les Etats membres, offrirait alors une occasion de mieux intégrer les nouveaux outils tels que ceux proposés par le programme d'action de l'agenda territorial à ceux dont nous disposons déjà afin de développer la dimension territoriale à même de concourir ou de compléter les objectifs des stratégies de Lisbonne et Göteborg. Il nous reviendra ultérieurement de revoir le processus de mise en œuvre du programme d'action à la lumière du nouveau dispositif institutionnel.

Dans cette perspective, les autorités françaises attendent avec intérêt le livre vert sur la cohésion territoriale de la Commission qu'elles envisagent d'examiner lors de leur présidence.

La France confirme également son intention de réunir, pendant sa présidence, les ministres européens en charge des politiques d'aménagement du territoire et de la ville avec ceux qui sont en charge de la politique de cohésion afin de faire le point sur les actions en cours et décider des nouveaux chantiers à ouvrir.

Réunion du 24 novembre :

Intervention sur l'avenir de la politique de cohésion :

Les autorités françaises estiment que la convergence entre les Etats membres et les régions de l'Union européenne doit rester le principal objectif de la politique de cohésion.

Toutefois, elles estiment également que les nouveaux défis analysés par le 4^{ème} rapport sur la cohésion qui sont liés à la mondialisation, au changement climatique, aux évolutions démographiques et au nouveau paradigme énergétique, auront tous des

effets sur les régions et les territoires. Qu'elles soient en retard de développement ou non, toutes les régions européennes sont concernées par ces défis.

Il convient désormais d'approfondir les premières conclusions du rapport et d'analyser dans quelle mesure la politique de cohésion pourra à l'avenir, aussi, aider les régions à relever ces défis. Toutefois, il nous paraît important que la prise en compte de ces défis dans le cadre de la politique de cohésion s'accompagne d'une réflexion sur l'amélioration de l'efficacité de la politique de cohésion. Ainsi :

- l'intégration des nouveaux défis au sein de la politique de cohésion doit au préalable faire l'objet d'une analyse et d'études d'impact afin de s'assurer qu'ils présentent une réelle valeur ajoutée communautaire ;
- les synergies entre la politique de cohésion et les politiques sectorielles telles que compétitivité, PAC, recherche, transports etc..... qui impactent le territoire doivent être recherchées pour une plus grande efficacité de ces politiques.
- les besoins différenciés des territoires, en particulier des RUP françaises par rapport à la métropole, devront être pris en compte étant donné la permanence de leurs handicaps et de leur situation géographique particulière dans des zones extérieures à l'Union européenne.
- La réflexion sur le niveau pertinent et efficace de mise en œuvre des actions doit être poursuivie dans le cadre du partenariat avec la volonté d'associer davantage les acteurs locaux.
- les principes de la politique de cohésion devrait être également promus dans les instruments de la politique de voisinage, tant il s'avère aujourd'hui indispensable pour l'Union de susciter le développement sur ses marges.

Enfin, je souhaite rappeler ce que j'ai eu l'occasion de dire hier à propos des intentions de la future présidence française de l'Union européenne. Nous envisageons d'organiser une réunion informelle des ministres européens en charge de l'aménagement du territoire et de la ville avec les ministres chargés de la politique régionale afin de faire le point sur les actions en cours dans le cadre du programme d'action de l'agenda territorial, décider des nouveaux chantiers à ouvrir et de débattre de l'avenir de la politique de cohésion.